

Et d'iceux d'iceux nombre mil sept cent cinquante
et huit apres les fiancailles faites et publication
de mariage d'entre yves le boigne et Jame
Auregan tous deux de ceste paroisse ie leur
ay donne la benediction nuptiale selon la
forme prescrite par la sainte eglise de paris
gilles le boigne pere du dit yves et guill'aume
auregan pere de la dite Jame et maistre
Gaston auregan et autre Gaston auregan frere de
la dite Jame auregan pierre billet
pere ure

B. auregan

G. auregan

Inno le. ~~bonif~~ ~~me~~ ~~filine~~ ~~legit~~ ~~me~~ ~~de~~ ~~id~~ ~~ij~~
Franciscus de ~~san~~ ~~ctis~~ ~~gins~~ ~~us~~ ~~de~~ ~~me~~ ~~po~~ ~~se~~ ~~no~~
Yuanon ~~olland~~ ~~um~~ ~~de~~ ~~cal~~ ~~uz~~ ~~ba~~ ~~pti~~ ~~za~~ ~~ti~~ ~~me~~
pado ~~m~~ ~~fr~~ ~~ib~~ ~~o~~ ~~no~~ ~~he~~ ~~bot~~ ~~non~~ ~~lan~~ ~~o~~ ~~a~~ ~~mo~~ ~~ra~~
jalany ~~dn~~ ~~bus~~ ~~as~~ ~~ma~~ ~~js~~ ~~mda~~ ~~m~~ ~~by~~
february 1672
Jo. ~~es~~ ~~al~~ ~~uz~~ ~~de~~ ~~o~~

Paul de Jeyou
Carle de Jeyou

Le Jaiquesme tout du mois de Septembre mil six Cént quatre-vingt quatre et de Ste. Anastasia En la Communion de nostre mere la Ste. Eglise yues le borgne du modest, aage d'environ soixante cinq ans, apres avoir receu les sacrements de penitance, d'eucharistie, et d'extremionction, de messire guillaume Rolland presbiter sousignant, et fut son corps inhume En l'Eglise paroissiale de Brekucnez le lendemain, et furent present en son interment, yues le borgne son filz, Stancois, marie, Renee et Anne le borgne ses filles, Raoul et yues sonnen ses gendres et plusieurs autres parents et voisins qui ont declarez ne scauoir signer guillaume Rolland presbiter

Le vingt et neuvième jour d'octobre mil six cent
Septant et sept trepatta by la communes et moines
+ Meire la sainte Eglise d'ans auregan aagée de cinquante
ans apres avoir receu Les Sacrements de penitence
deucharistie ~~et de mariage~~ et de mi. Francois de
gaffie prie. de cette paroisse et de son corps Infame. Eglise
du Brelevenet le landemain, en presance de qui Le borgne
son mary et m. leques et bertrand auregan fr. fr.
et Jay araur ~~le beau frere~~ qui signent Les. borgne
signe ^{en presance de} plusieurs autres qui ne signent canonicos et
de meme onctio, approuve. Interdigne en presance de
approuve.

Duregan J. auregan

Claude Jégou
Hilbert Leliche